

DIRECTRICE / DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ARTS PLASTIQUES

FAMILLE - ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SERVICES À LA POPULATION

Correspondance ROME	E/M K2103	Direction d'établissement et d'enseignement
Correspondance RIME	E/M FPEEDU01	Responsable de direction d'un établissement d'éducation et/ou de formation

MÉTIER

Définition

Pilote le projet de l'établissement dans le cadre des programmes nationaux des diplômes préparés et du développement culturel de la collectivité. Organise et coordonne l'action pédagogique et administrative. Impulse les actions et garantit leur cohérence, définit des projets innovants en favorisant des partenariats, organise la communication générale de l'établissement.

Autres appellations

- Directrice / Directeur d'établissement public de coopération culturelle d'enseignement supérieur artistique
- Directrice / Directeur d'établissement supérieur d'arts plastiques
- Directrice / Directeur d'école d'art communale ou intercommunale

Facteurs d'évolution

- Développement de nouvelles pratiques, expressions et concepts plastiques
- Évolution statutaire, pédagogique et culturelle de l'enseignement supérieure artistique en France et à l'étranger
- Réforme des diplômes d'enseignement ; schémas d'orientation pédagogique
- Développement des intercommunalités en matière de politiques culturelles
- Politiques sociales et culturelles locales ; développement des modes de concertation et des dispositifs partenariaux et contractualisés
- Développement des projets d'établissement et des problématiques de pédagogie, de création et de diffusion culturelle
- Développement du lien entre technologies de l'information et de la communication, virtualité, outils numériques et création artistique ; du lien entre art et applications technologiques ou industrielles
- Évolution des métiers visés par la formation supérieure diplômante dispensée (design industriel, communication graphique, etc.)
- Développement des logiques de transversalité et de management par projet, de travail en réseau
- Contexte général des politiques de formation : cadre réglementaire européen relatif à l'accomplissement et à l'harmonisation des cursus ; reconnaissance des diplômes et validation des acquis de l'expérience
- Création d'établissements publics de coopération culturelle
- Pluridisciplinarité du spectacle vivant
- Autonomie des universités et projets de recherche d'enseignement supérieur

Situation fonctionnelle

- Commune, structure intercommunale, département
- Généralement rattaché à la direction des affaires culturelles ou directement au directeur général adjoint chargé de la culture

Conditions d'exercice

- Travail en bureau au sein d'une école supérieure d'art
- Déplacements fréquents auprès du réseau de l'établissement et dans le cadre de projets
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Rythme de travail avec des pics d'activité (préparation budgétaire, événements artistiques, etc.)
- Disponibilité à l'égard de l'équipe pédagogique, des étudiants et des partenaires

Spécialisations /

Extensions

- En fonction des champs créatifs de l'établissement : arts plastiques appliqués à l'architecture, l'imagerie, le multimédia, le design, la communication graphique, etc.

Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Large autonomie dans l'organisation générale de l'établissement • Garant du projet pédagogique et de la qualité des enseignements • Responsabilité des ressources (humaines, matérielles et financières), de la sécurité des personnes et des bâtiments • Force de proposition auprès de l'autorité territoriale • Définition des orientations pédagogiques, de la programmation et des projets artistiques en concertation avec les instances décisionnelles et dans le cadre des instructions officielles • Encadrement d'une équipe à effectifs variables, selon la taille de la collectivité, de l'établissement ou de l'équipement
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts directs avec les étudiants • Échanges et concertation permanente avec l'équipe pédagogique • Relations permanentes avec l'autorité territoriale et/ou la direction des affaires culturelles • Relations permanentes avec les services de la collectivité : affaires culturelles, ressources humaines et gestion des personnels, finances, techniques, communication • Coopération et partenariat avec les écoles supérieures d'art, les établissements culturels, le département et la région • Relations suivies avec le ministère de la culture (tutelle pédagogique, inspection, avis, financement), l'Éducation nationale (cohabilitation de diplômes, formations conjointes), les artistes créateurs, les réseaux professionnels d'enseignement, de création et de diffusion artistique, les universités, les entreprises, les acteurs culturels (associations, musées, galeries, etc.)
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens bureautiques et informatiques • Technologies de l'information et de la communication • Presse spécialisée • Logiciel spécifique de gestion des élèves • Moyens techniques spécialisés
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A, filière Culturelle)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un projet d'établissement et organisation des études • Animation de la réflexion et de l'innovation pédagogique • Conseil et orientation des étudiants • Coordination et pilotage des projets pédagogiques • Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et d'action culturelle • Recherche, création et production artistique
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement dans un domaine ou une spécialité • Participation à des commissions et jurys • Conduite d'expertise • Commissariat d'expositions • Rédaction de textes critiques ou théoriques

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Élaboration d'un projet d'établissement et organisation des études

- Définir un projet d'établissement
- Décliner les orientations politiques dans l'organisation générale de l'établissement
- Organiser les spécialités et esthétiques par cursus, par domaine pédagogique, par option et mention
- Superviser la conception et la mise en œuvre des cursus d'enseignement
- Veiller à la conformité des enseignements avec les programmes et les instructions ministérielles et interministérielles
- Suivre la réalisation des programmes d'enseignement et de recherche
- Mettre en œuvre et coordonner les modalités d'évaluation des cursus

Animation de la réflexion et de l'innovation pédagogique

- Sensibiliser aux évolutions artistiques, techniques, pédagogiques et sociales
- Diffuser et animer l'information sur les recherches en sciences de l'éducation
- Inscrire le projet dans le fonctionnement des réseaux sur son territoire
- Repérer et favoriser la mise en œuvre des projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires
- Développer des projets de portée internationale
- Animer des groupes de réflexion et d'échanges
- Conduire des recherches personnelles ou collectives
- Participer aux instances partenariales (comités d'expert, etc.)

Conseil et orientation des étudiants

- Repérer les potentiels et centres d'intérêt des étudiants
- Orienter et accompagner les étudiants dans leur choix d'une discipline ou d'une pratique
- Organiser la recherche et le suivi de stages professionnels
- Réguler les relations entre étudiants et professeurs
- Organiser la mobilité des étudiants en France et à l'étranger

Coordination et pilotage des projets pédagogiques

- Superviser l'élaboration de cycles interétablissements, de formations partagées avec les universités en France et à l'étranger
- Développer les mobilités d'enseignants en France et à l'étranger
- Intégrer les aspects interdisciplinaires dans les projets pédagogiques
- Animer les instances pédagogiques de l'établissement
- Participer au développement de l'éducation artistique et culturelle en lien avec les établissements scolaires
- Associer les enseignants à une approche collective du projet d'établissement
- Piloter des projets à dimension artistique et pédagogique

Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et d'action culturelle

- Concevoir un programme d'action culturelle en lien avec les enseignements
- Définir des actions de diffusion en interne et en externe avec le réseau professionnel
- Travailler en partenariat avec les structures culturelles et d'enseignement artistique
- Accueillir des publics amateurs
- Développer l'accueil des artistes en résidence
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques artistiques

Recherche, création et production artistique

- Pratiquer une recherche intellectuelle ou plastique dans un domaine
- Négocier et formaliser une commande d'œuvre avec un artiste ou un enseignant
- Organiser la production de manifestations et de créations hors les murs
- Coordonner les créations artistiques avec les enseignements délivrés

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Cadre réglementaire de l'enseignement supérieur
- Évolutions technologiques et sciences appliquées
- Réseaux d'experts et de personnalités qualifiées
- Cadre réglementaire d'un jury
- Méthodes de l'ingénierie de formation
- Sciences de l'éducation
- Organisation des pratiques artistiques en Europe
- Techniques de recherche en sciences humaines et en sciences appliquées
- Réseaux des établissements d'enseignement, débouchés professionnels, qualification des différents domaines professionnels de la création artistique
- Modalités de professionnalisation des artistes
- Méthodes d'ingénierie de projet appliquée à la pédagogie et à l'enseignement artistique
- Acteurs et dispositifs de l'enseignement artistique, de l'Éducation nationale
- Organisation de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger
- Fonctionnement des instances de concertation et d'études
- Modalités d'accueil des artistes en résidence
- Acteurs et dispositifs, financements, lieux de production, de résidence, de diffusion artistique, d'exposition, etc.
- Modalités de la médiation culturelle

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Réseau des institutions culturelles locales (musées, médiathèques, conservatoires, etc.)
- Techniques de médiation
- Fonctionnement des instances de conseil et de concertation (conseil pédagogique, conseil d'établissement, etc.)
- Milieu artistique professionnel

- Cadre réglementaire de l'organisation de manifestation culturelle (sécurité ERP, fiscalité, assurances)
- Intermittence, droit de la propriété intellectuelle
- Parcours artistique, pratique et/ou culture artistique active sur sa spécialité
- Statut juridique des artistes et de la création artistique

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

ASSISTANCE - ÉTUDES	Code NSF N1	• Assistance à la définition des orientations d'une politique publique
ORGANISATION ET ANIMATION DE PARTENARIATS	Code NSF P1	• Organisation et animation de partenariats
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Définition et pilotage d'un projet de direction ou de service
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Définition et pilotage d'un projet d'organisation
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement de direction ou de service
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Conduite et contrôle des procédures administratives et suivi juridique
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Gestion de la commande publique
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration d'un plan de financement
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration et suivi du budget
GESTION PATRIMONIALE ET D'ÉQUIPEMENTS	Code NSF P7	• Planification des besoins patrimoniaux
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Évaluation des projets et politiques publiques
INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION	Code NSF T2	• Promotion de l'action publique et mise en œuvre d'outils de communication
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Code NSF T3	• Organisation et mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
SÉCURITÉ DES USAGERS	Code NSF T4	• Contrôle de la réglementation et des consignes de sécurité des usagers
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Code NSF P6	• Participation à la gestion des ressources humaines